



Fondation
Maison des Champs
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

Service
Appartements de
Coordination Thérapeutique
33 places

Val de Marne

110/112 rue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN-BICETRE

Tel. 01 49 60 65 57
Fax 01 46 71 75 48

RAPPORT

D'ACTIVITE

2019

Fondation Maison des Champs

Siège social et administratif :

55, rue de Belleville
75019 Paris

Tel. 01 85 08 50 92
www.fmdc.fr
fondation@fmdc.fr

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	3
1.1. PRESENTATION DE LA FMDC.....	5
1.2. PRESENTATION DU SERVICE ACT 94.....	5
2. LES APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE DU VAL-DE-MARNE	7
2.1. REPARTITION DES FINANCEMENTS	
2.2. BILAN QUANTITATIF	7
2.3. LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2019.....	9
2.3.1. Les caractéristiques sociales	9
2.3.2. Les Profils médicaux	13
2.3.3. Le maintien à domicile	16
2.3.4. Les sorties du dispositif	16
2.4. LES ACTIVITES DE LA COORDINATION MEDICO-SOCIALE	17
2.4.1. Les entretiens individuels	18
2.4.2. Les accompagnements physiques	18
2.4.3. Les ateliers	18
2.4.4. La convivialité	24
2.4.5. Le séjour de ressourcement 2019	24
2.4.6. Le groupe d'expression	27
2.4.7. Les partenariats	28
3. L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	30
4. L'ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE ACT 94-75	31
5. FAIRE FACE AUX DIFFICULTES ADMINISTRATIVES	32
6. LES DEMANDES D'ADMISSION 2019 : LE GUICHET 75-94	34
7. MISE EN ŒUVRE DE L'ETP ACT 94 ET ACT 75.....	42
8. LA DEMARCHE QUALITE DES SERVICES ACT 94 - 75	43

1. Présentation Générale

1.1. PRESENTATION DE LA FMDC

Organisme gestionnaire

Fondation Maison des Champs

Président du Conseil d'administration
Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation
Jérôme LUCAS

ACT 94

Fondation Maison des Champs
110-112 Avenue Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre

Téléphone : 01.49.60.65.57

Directrice des ACT 94 et ACT 75
Hélène Narboni
h.narboni@fmdc.fr

Cheffe de service des ACT 94
Céline Vilder
c.vilder@fmdc.fr

La Fondation Maison des Champs, qui gère les services des ACT 75 et ACT 94, est reconnue d'utilité publique depuis 1932.

L'ambition de la Fondation est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain.

Ainsi contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chaque individu, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes quelques soit leur âge, en situation de dépendance à autrui tels que les enfants, ou souffrant de fragilités dues à la maladie, au handicap ou au vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribue à donner un sens à leur vie malgré leurs incapacités.

« Être chez soi, c'est être soi »

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage. « Être chez soi, c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier. Contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Des valeurs

Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.

Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.

L'exigence de la qualité des services apportés en inter dépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation.

La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilité et d'exclusion des personnes.

Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

De l'éveil des tous petits à l'accompagnement des plus âgés ; une continuité de la vie

Plus de 2000 personnes chaque année en région parisienne sont soutenues et accompagnées par les services suivants :

- Service Polyvalent d'Aide et de Soins à domicile SPASAD
 - 🏠 Le Service de Soins à Domicile,
 - 🏠 L'équipe mobile Alzheimer,
 - 🏠 Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile,
 - 🏠 Dispositifs d'accueil et d'accompagnement de nuit
 - 🏠 Les Appartements d'Hébergement Temporaire,
 - 🏠 Les Gardes itinérantes de nuit,
 - 🏠 Les plateformes de nuit des Unités de Logements Spécialisées ULS.

- Crèche Sainte Lucie (66 berceaux)
- Service d'Accompagnement à la vie sociale (45 places destinées au handicap psychique et 8 places d'intervention de nuit)
- **LES SERVICES D'APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE (65 PLACES, 32 SUR PARIS ET 33 SUR LE VAL DE MARNE)**
- Le Carrefour des Solidarités (80 bénévoles accompagnent plus de 200 personnes du 19^{ème} arrondissement de Paris)

- L'Institut de Recherche et de Formation en Interventions Sociales et de Santé - IRFISS

1.2. PRESENTATION DU SERVICE ACT 94

Nombre total de places autorisées au 31/12/2019	33
✓ dont nombre total de places installées au 31/12/2019	33
✓ dont nouvelles places créées au cours de l'année	0
✓ nombre total de places occupées au 31/12/2019	32

Offre d'hébergement (répartition du nombre de places installées)

LOCALISATION DES PLACES D'APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE

ADRESSE	Nbre de place	Type de logement	Agences & Bailleurs
19 avenue Georges Brassens Chevilly Larue 94550	1	F 1	"SCOPE GESTION" GESTION IMMOBILIERE
37/39 bis rue Anatole France Le Kremlin Bicêtre 94270	1	F 1	"SCOPE GESTION" GESTION IMMOBILIERE
9 rue Gracchus Babeuf Le Kremlin Bicêtre 94270	1	F 1	EFIDIS
55 rue Séverine Le Kremlin Bicêtre 94270	1	F 1	OPH
43 rue Gabriel Péri Le Kremlin Bicêtre 94270	1	F 1	OPH
45 rue Gabriel Péri Le Kremlin Bicêtre 94270	1	F 1	OPH
42 rue Elisée Reclus Le Kremlin Bicêtre 94270	1	F2	VALOPHIS
38 impasse Octave Mirbeau Villejuif 94800	1	F 1	"SCOPE GESTION" GESTION IMMOBILIERE
3 allée Berlioz Villejuif 94800	1	F 1	"SCOPE GESTION" GESTION IMMOBILIERE
10 rue Eugène Varlin Villejuif 94800	1	F 1	"ALTICE" Administrateur de Biens
93 rue de Chevilly Villejuif 94800	7	Pavillon : 7 F1	"SCOPE GESTION" GESTION IMMOBILIERE
2 allée Léo Ferré Villejuif 94800	3	Pavillon F4	"EFIDIS" AGENCE CENTRE
8 rue Alexandre Dumas Villejuif 94800	1	F 2	LOGIREP GROUPE POLYLOGIS
65 bd Hippolyte Marquès Bat 8 Ivry sur Seine 94201	3	F 4	SIEMP
46, Rue BARBES Bat 21 Ivry sur Seine 94201	3	F5	SIEMP
46, Rue BARBES Bat 20 Ivry sur Seine 94201	3	F5	SIEMP
46, Rue BARBES Bat 21 Ivry sur Seine 94201	3	F5	SIEMP
33			

Offre d'hébergement (répartition du nombre de places installées)

	Répartition des places installées
En hébergement individuel	18
En hébergement semi-collectif (5 cohabitations de 3 places)	15
En hébergement collectif	0

Répartition des logements par types et selon les capacités d'accueil

Types de logement	Nombre de logement	Nombre de places installées	Accessibilité mobilité réduite	Partagé	Possibilité d'accueillir des animaux
F1	9	9	2	non	Sous réserve
F2	2	2	1	non	Sous réserve
F4	2	6	0	oui	non
F5	3	9	0	oui	non
Pavillon social 7 F1	7	7	1	oui	non
Total	23	33	4		

2. LES APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE DU VAL DE MARNE / KREMLIN BICETRE

2.1. REPARTITION DES FINANCEMENTS

■ Dotation globale

🏠 Total de la dotation 2019 : **1 047 338€**

🏠 Coût à la place : **31 737 €**

■ Les Crédits Non Reconductibles

Pour l'année 2019, le service ACT du Val de Marne a bénéficié de crédits non reconductibles d'un montant de **6 500€** pour :

🏠 **4 000€** pour des aides directes aux résidents

🏠 **2 500€** pour des Traitements anti-punaises et matériels hôteliers

2.2. LE BILAN QUANTITATIF

Le service a été ouvert 5 jours sur 7 du lundi au vendredi sans interruption durant l'année.

■ CAPACITE D'ACCUEIL DU SERVICE

Capacité autorisée :	33 places
Nombre de journées prévues :	12 045 journées
Nombre de journées réalisées :	11 705 journées
Nombre d'admissions :	8 entrées
Nombre de sorties :	9 sorties
Nombre de personnes accueillies en 2019 :	41 personnes
Nombre de personnes présentes au 31 décembre 2019 :	32 personnes

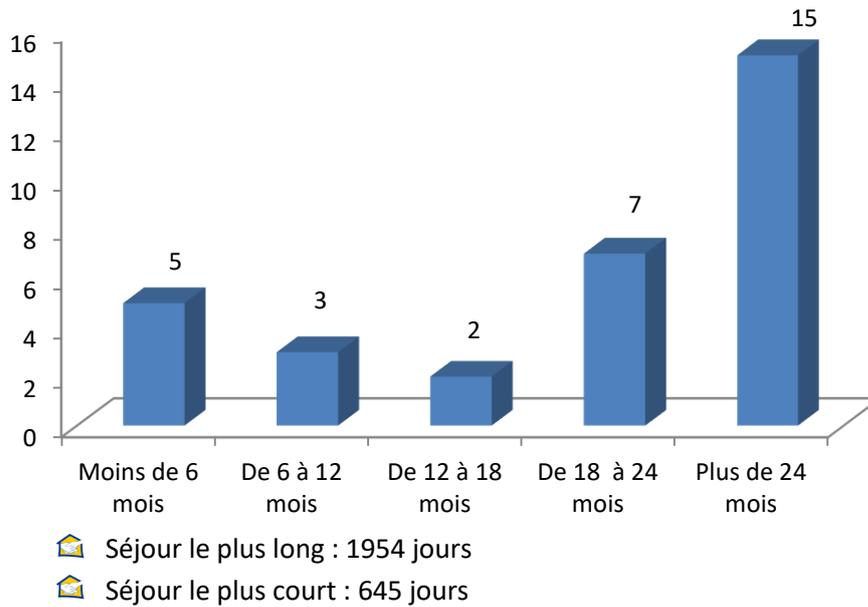
■ TAUX D'OCCUPATION

	Journées prévues	Journées réalisées	Taux d'occupation	Nombre d'entrées	Nombre de sorties
JANVIER	1 023	1 023	100.00%	0	0
FÉVRIER	924	924	100.00%	0	0
MARS	1 023	1 018	99.51%	1	1
AVRIL	990	990	100.00%	1	1
MAI	1 023	1 022	99.90%	1	1
JUIN	990	990	100.00%	0	0
JUILLET	1 023	1 023	100.00%	0	0
AOÛT	1 023	980	95.80%	0	3
SEPTEMBRE	990	900	90.91%	0	0
OCTOBRE	1 023	926	90.52%	2	2
NOVEMBRE	990	920	92.93%	2	0
DÉCEMBRE	1 023	989	96.68%	1	1
TOTAL	12 045	11 705	97.18%	8	9

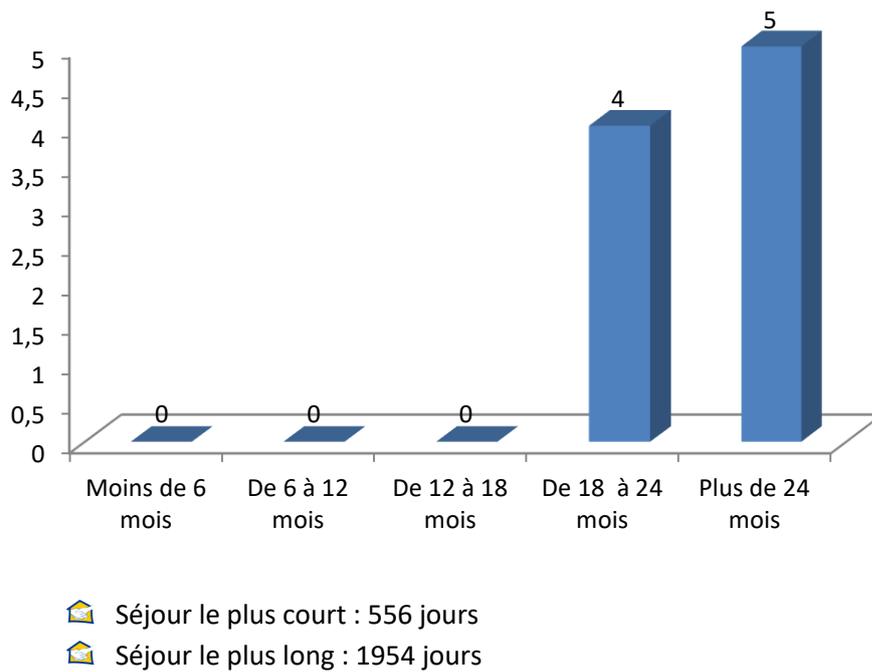
Nombre de journées d'hospitalisation en 2019 : 378 jours

Durée de séjour

■ Pour les 32 personnes présentes au 31/12/2019



■ Pour les 9 résidents sortis en 2019



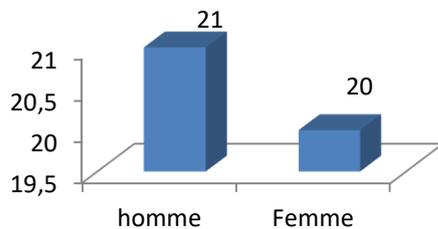
La durée moyenne de séjour : 1 070 jours

2.3. LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2019

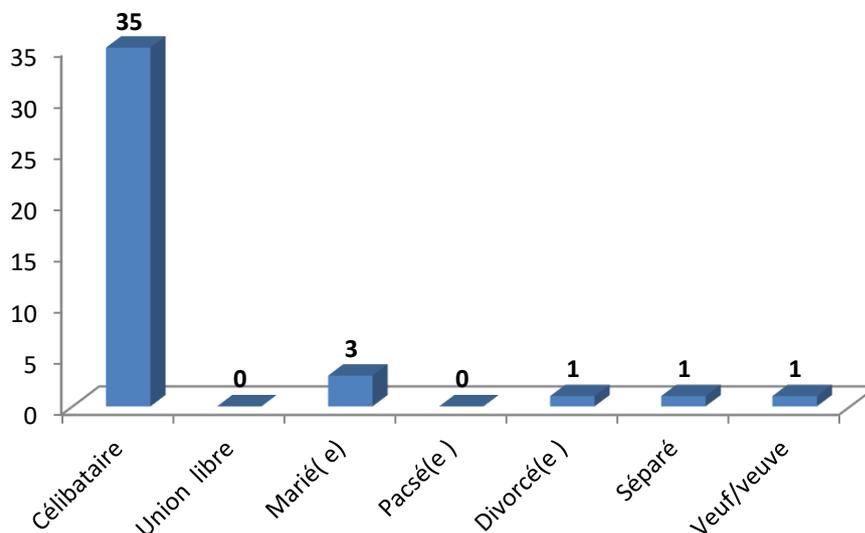
En 2019, 41 personnes ont été accueillies au sein du service des Appartements de Coordination Thérapeutique, 8 entrées et 9 sorties.

2.3.1. LES CARACTERISTIQUES SOCIALES

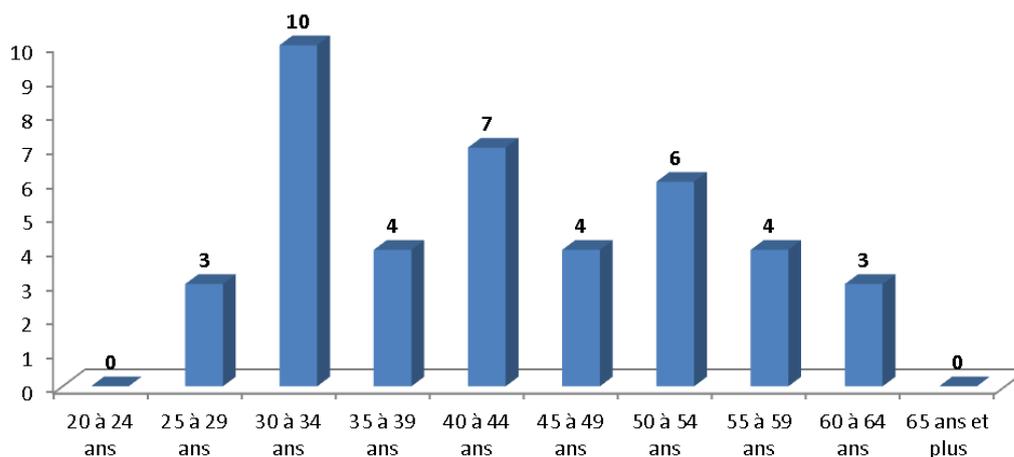
File active : 41 personnes



Situations familiales



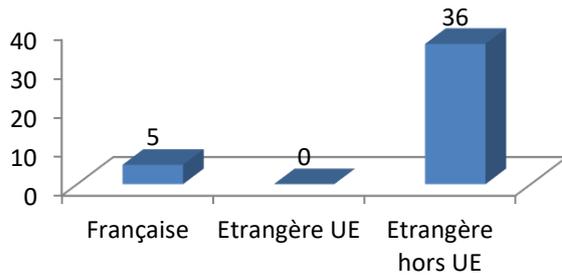
Répartition par âge



 Le plus jeune : 25 ans

 Le plus âgé : 62 ans

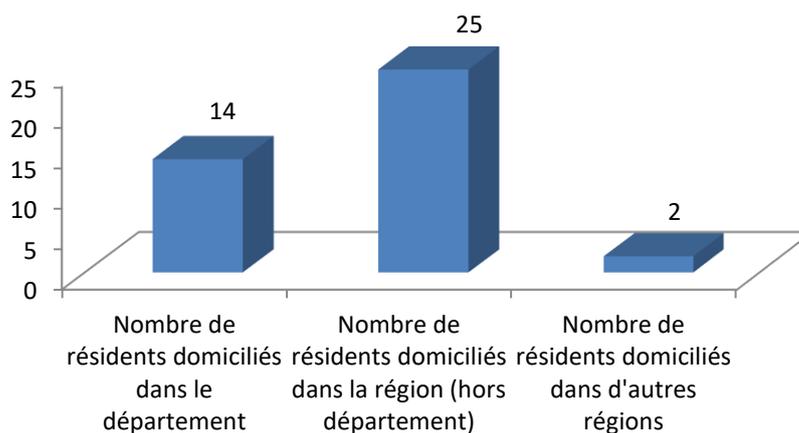
Nationalités



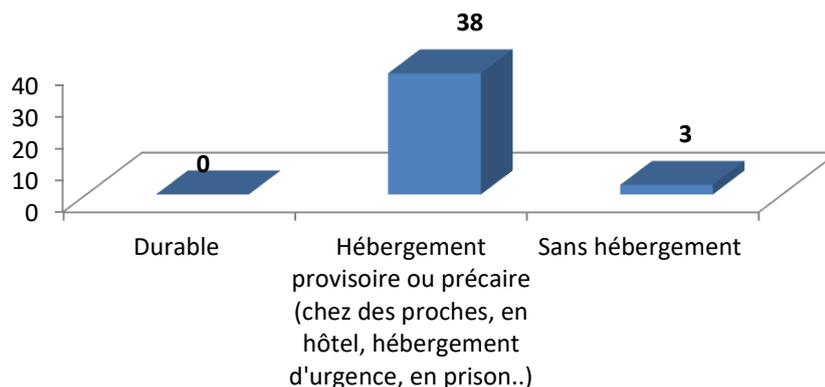
Situations administratives

	File active : situation à l'entrée	Situation à la sortie
CNI / Passeport européen	5	
Personnes bénéficiant d'une carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" au titre de l'état de santé	17	7
Personnes bénéficiant d'une autorisation provisoire de séjour (APS)	0	
Personnes en possession d'un récépissé de demande de titre de séjour ou d'un RDV en préfecture	9	
Carte de résident de 10 ans	2	1
Sans titre de séjour ou de récépissé	5	
Demandeur d'asile	2	
Autre: certificat de résidence algérienne	1	1
TOTAL	41	9

Départements d'origine



Hébergement d'origine



Couverture Sociale

<u>Protection maladie de base :</u>	Personnes hébergées pendant l'année (FA) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année : situation à la sortie
Affiliation au régime général	1	2
Autre régime obligatoire d'assurance maladie	0	
Protection maladie universelle (PUMA)	28	7
Aide médicale Etat (AME)	11	
Sans	1	
Total	41	9

Protection complémentaire :

Complémentaire santé solidaire	22	8
Assurance complémentaire facultative (mutuelle)	5	1
Sans	14	0
Total	41	9

Nombre de personne bénéficiant de l'Affection longue durée	37	9
Nombre de personne ne bénéficiant pas de l'Affection longue durée	4	0

Ressources :

	Personnes hébergées pendant l'année (FA) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année : situation à la sortie
Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes)	0	3
Nombre de personnes ayant des revenus de remplacement (pension de retraite, allocations de préretraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale (IJ), allocation de chômage (ARE), Allocation spécifique de solidarité (ASS)...)	3	1
Nombre de personnes bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA)	4	
Allocation Adulte handicapé (AAH)	9	2
Nombre de personnes bénéficiant d'autres prestations sociales (allocation familiale ...)	0	
Formation rémunérée, bourse étudiante	0	
Ressources provenant d'un tiers	0	
Nombre de personnes bénéficiant de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) ...	2	
Nombre de personnes bénéficiant de l'allocation temporaire d'attente (ATA) ...	2	
Sans revenu	21	
Autre : cumul AAH + salaire	0	3
Total (Hors non renseigné)	41	9

Situations professionnelles :

	Personnes hébergées pendant l'année (FA) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année : situation à la sortie
En emploi temps partiel	1	3
En emploi temps plein	0	3
En formation	1	1
Etudiant ou statut élève de l'éducation nationale		
Demandeur d'emploi	10	1
Retraite ou pré-retraite		
Invalidité		
Inaptitude au travail reconnue par la MDPH		
Sans activité professionnelle	18	1
Sans autorisation administrative de travailler	11	
Arrêt de travail		
Total (Hors Non renseigné)	41	9

Protection juridique des personnes (tutelles, curatelles, MASP)

	Curatelles
Mesures déjà en place à l'admission	0
Mesures mis en place par le service	1
Mesures en cours d'instruction	0

2.3.2. LES PROFILS MEDICAUX

Pathologie ayant justifiée l'admission : données année 2019

	Homme	Femme	Total
VIH	3	2	5
Hépatite	1	0	1
Cancer	2	2	4
Diabète	1	1	2
Insuffisance rénale chronique	7	2	9
Maladie cardio-vasculaire	1	0	1
Drépanocytose	0	5	5
Cirrhose, insuffisance hépatique	1	0	1
Maladies auto-immunes (lupus ...)	0	1	1
Maladie hématologiques	2	1	3
Maladies génétiques, maladies orphelines, maladies rares (myopathie, mucoviscidose ...)	1	3	4
Maladies neurologiques non dégénératives : Tumeur cérébrale bénigne et Hétérotopie corticale	1	1	2
Greffe	1	0	1
Endocrinologie	0	2	2
TOTAL	21	20	41

Comorbidités associées :

Nombre de résidents présents avec une ou plusieurs comorbidités : 28

Plusieurs comorbidités peuvent être comptabilisées par personne.

	Femmes		Hommes		Total
VIH	0		3		3
Hépatite B	1		4		5
Hépatite C	0		1		1
Diabète	1	D2	3	1 D1, 2 D2	4
Insuffisance rénale chronique	4		0		4
Maladie cardio-vasculaire	8	5 HTA, 1 valve cardiaque, 1 anévrisme aortique, 1 embolie pulmonaire	11	6 HTA, 4 Infarctus, 1 HTAP	19
Troubles psychiatriques associés à la pathologie principale et impactant la prise en charge globale	1		0		1
Pathologie pulmonaire chronique	1	1 BPCO	3	2 BPCO, 1 Ins Resp Chronique	4
Addiction (avec ou sans traitement de substitution)	0		1		1
Obésité	3		0		3
SAS	2		1		3
SJOGREN	1		1	SPA	2
CAVERNOME	1				1
EPILEPSIE	2		1	EPILEPSIE	3
AVC sans séquelle	2				2
Goutte, maladie Verneuil, thrombophilie, glaucome	2		2		4
TOTAL	29		31		60

Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques

	Nombre de personnes hébergées dans l'année
Usage à risque ou nocif de substances psycho actives (hors alcool et hors tabac)	1
Usage à risque ou nocif d'alcool	3
Traitement de substitution aux opiacés	1

Les évènements médicaux marquants de 2019 :

 45 EVENEMENTS SONT SURVENUS CHEZ 21 RESIDENTS

- Sciatique paralysante chez greffé rénal
- Transfusions sanguines et échanges plasmatiques sur aggravation d'insuffisance rénale chez une drépanocytaire présentant une urticaire chronique. Nécessité de confection d'une fistule artérioveineuse compliquée d'une thrombose de FAV nécessitant une dilatation,
- Apparition de métastases sur cancer du sein en CT palliative.
- Ablation de matériel sur cancer stomatologique
- Confection d'une première fistule artérioveineuse chez résident atteint d'une insuffisance rénale d'étiologie indéterminée
- Episode de pyélonéphrite et de sténose de FAV avec dilatation sur IRC dialysée
- Fracture bilatérale d'épaule chez un résident atteint d'une tumeur cérébrale bénigne opérée avec séquelles motrices
- Traitement d'un abcès dentaire et extraction dent de sagesse chez une insuffisante hypophysaire
- Traitement d'une hépatite C et extraction dentaire suivis de chirurgie orthopédique (Prothèse totale de genou) compliquée d'un sepsis
- Crise vasocclusive chez drépanocytaire
- Intervention chirurgicale sur canal carpien et éducation au dispositif freestyle chez diabétique dialysée
- Multiples greffes de peau des membres inférieurs compliquées de dermohypodermite aigue et pneumonie chez VIH compliqué.
- Dénutrition et anémie majeure avec insuffisance rénale aigue chez résidente atteinte d'une maladie génétique orpheline (maladie auto inflammatoire systémique)
- Réduction de flutter et diagnostic de syndrome d'apnée du sommeil
- Découverte d'un emphysème et d'un nodule pulmonaire bénin chez greffé hépatique
- Ablation d'une FAV à trois ans d'une greffe rénale
- Choc septique à salmonelle chez VIH non observante et aggravation d'une IRC de type HIVAN nécessitant transfusion sanguine, dialyse en urgence, confection de FAV nécessitant superficialisation. Survenue d'une bouffée délirante aigue en cours d'hospitalisation.
- Crise d'épilepsie chez VIH
- Reconstruction mammaire sur cancer du sein
- Crise vasocclusive, grossesse et accouchement chez drepanocytaire
- Mort subite chez VIH compliqué avec BPCO

2.3.3. LE MAINTIEN A DOMICILE

Cette année, 7 résidents ont bénéficié d'une intervention d'aide à domicile.

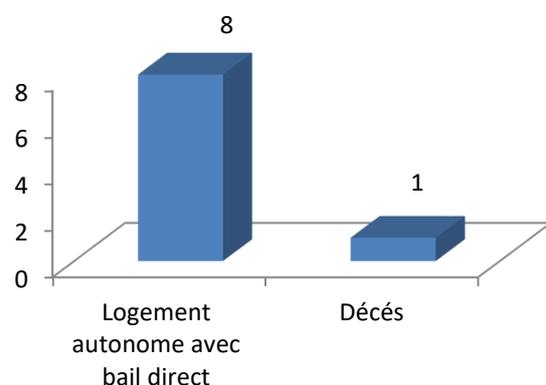
Tableau récapitulatif des interventions d'aide à domicile en 2019

7 Résidents ont bénéficié d'interventions	Durée des interventions				Financement ASL/PCH/ Intervention du service
	Nb de mois d'AAD en 2019	heures/semaine	heures/année	MAD maintenu pour 2020 ? Oui/non	
Monsieur D	12	1 heure	48 h	oui	Intervention du service
Madame N	5	5	100	oui	Interventions du service + société d'aide ménagère financée par l'ACT
Madame K	4	2	32	non	Interventions du service
Madame S	1	7	21	non	CAF
Madame K	1	2	10	non	Interventions du service
Monsieur B	1	2	10	non	Interventions du service
Monsieur S	6	3	72	non	Interventions du service
TOTAL 2019			293 heures		

Les besoins prégnants concernant les interventions d'aide à la vie quotidienne sont : le besoin d'être aidé pour faire les courses, le ménage, la préparation des repas.

2.3.4. LES SORTIES DU DISPOSITIF

■ 9 sorties en 2019



■ Origine des 8 relogements

Origine des sorties 2019	ACT 94
Accord Collectif Départemental	2
PILS	0
Action Logement	0
Préfecture via le DALO	5
SIAO/Maison relais	1
Total	8

■ Suivi après l'ACT :

- 🏠 Bien que le dispositif ACT 94 n'ait pas de service de suite « formalisé », l'équipe médico-sociale accompagne tous les résidents sortis sur une durée variable allant de 1 mois à 12 mois, voire plus dans certaines situations.
- 🏠 Le plus souvent, les sorties d'ACT se font dans des logements HLM et pour certains, dans des structures intermédiaires comme les maisons relais, pension de famille, d'autres structures ACT ou des résidences sociales.
- 🏠 Le passage de relais est plus délicat lorsque dans la situation de la personne, il existe une problématique psychiatrique ou d'addiction. Le relais est alors indispensable avec des services de type SAVS ou SAMSAH.
- 🏠 Nous effectuons le relais la plupart du temps avec les nouveaux interlocuteurs du nouveau lieu de relogement ou d'hébergement : assistante sociale de secteur, de la commune, et ceci combiné avec les rencontres avec les bailleurs : CESF ou chargés de clientèle, travailleurs sociaux des services de l'AVDL lorsque qu'une orientation a été préconisée.
- 🏠 En moyenne le relais se fait sur 3 mois. Toutefois il est important de constater que certaines situations plus complexes amènent la coordination sociale et médicale à continuer de travailler le relais sur une période de 6 mois voire plus d'un an.

Cette année nous avons continué à suivre 4 résidents /8 sorties

	Type de sortie	Durée moyenne de l'accompagnement	Nature des démarches
Résident 1	Logement social	6 mois	Difficultés en français et aide à la compréhension des documents administratifs et soutien au parcours de soin complexe
Résident 2	Logement social	4 mois	Difficultés en français aide à la compréhension des documents administratifs
Résident 3	Logement social	2 mois	Aide aux changements d'adresses
Résident 4	Logement social	1 mois	Récupération du courrier et conseils administratifs

2.4. LES ACTIVITES DE LA COORDINATION MEDICO-PSYCHO-SOCIALE

L'équipe médico-psycho-sociale est composée d'un chef de service, de deux infirmières, d'une aide-soignante, d'un médecin, de trois coordinatrices sociales, d'un chargé de mission logement et d'une psychologue.

Le travail effectué par le service ACT du Val de Marne reflète une grande proximité avec les personnes accueillies.

Le profil des résidents, le mode d'accueil ainsi que les caractéristiques de notre territoire d'intervention, promeuvent un travail en réseau ainsi que de nombreux accompagnements physiques pour les démarches administratives et de santé.

Le travail collectif sous forme d'ateliers collectifs, fait partie intégrante de l'accompagnement médico psycho social et l'investissement des résidents est formalisé dans leurs projets personnalisés médicaux et sociaux.

2.4.1. LES ENTRETIENS INDIVIDUELS

	Nombre d'entretiens individuels	Nombre de résidents concernés
Médecin	78	41
2 Infirmières	187	41
Psychologue	100	28
3 coordinateurs sociaux	707	41
Chef de service	135	41
Directrice	6	4
Chargé de mission logement	61	22

Entretiens de pré admission : coordination médicale	14
Entretiens de pré admission : coordination sociale » et chef de service	14
Entretiens de pré admission : psychologue	3

2.4.2. LES ACCOMPAGNEMENTS PHYSIQUES

Nombre d'accompagnements de résidents pour une démarche extérieure dans l'année : pour des rendez-vous médicaux, des démarches administratives...	71
Nombre de résidents concernés	24

2.4.3. LES ATELIERS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

■ Les ateliers SANTE

Ateliers collectifs réalisés en 2019 pour les résidents du Val de Marne.

	NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYENS DE PARTICIPANTS
Atelier santé	8	5

Les objectifs communs des ateliers santé :

- 📁 Sensibiliser les résidents aux questions de santé en prenant en compte ses différentes dimensions (physique, psychique et sociale).
- 📁 Développer l'autonomie, la participation et l'implication à être acteur de sa santé.
- 📁 Renforcer les comportements favorables et les compétences existantes.
- 📁 Organiser un temps collectif et convivial favorisant les échanges et mettant en valeur l'auto-support.

Atelier "Gestion des émotions" - Le 03.05.2019 et le 05.07.2019 :

5 résidents en moyenne, étaient présents à ces ateliers. Il s'agit d'accompagner les participants à reconnaître les différentes émotions, à identifier ses émotions, à développer des compétences d'adaptabilité aux différentes situations de la vie quotidienne. L'ensemble du groupe de résidents participant est satisfait de la séance.

Pour l'évaluation individuelle de l'assimilation de cette séance, les indicateurs sont : Identifier les différentes émotions ; Verbaliser plus facilement ses émotions ; Prendre conscience des comportements au quotidiens liés aux émotions ressenties.

La préconisation d'orientation à cet atelier est à mettre en lien avec d'autres ateliers proposés par le service (atelier créatif autour du papier, séances de relaxation, atelier d'insertion professionnelle...)

Chacun a pu s'exprimer sur son ressenti et ses habitudes. Les personnes ont apprécié la séance en groupe et de pouvoir partager son vécu ensemble, avec les autres.

Atelier Vie affective et sexuelle 4 ateliers en 2019 :

Les thèmes des séances cette année :

- Osons parler de sexualité
- Anatomie du corps humain
- Fonctionnement des appareils génitaux
- Le cycle menstruel de la femme

Grâce au partenariat conclu avec l'association Migrations Santé, nous avons élaboré et co construit 5 ateliers d'Education Thérapeutique du Patient sur le thème de la vie sexuelle et affective, à partir de la trame déjà réalisée en groupe de travail inter établissements et avec des patients intervenants, au sein du pôle ressource ETP Ile de France.

4 de ces 5 ateliers se sont déroulés en 2019 et le dernier doit avoir lieu début 2020.

Si la participation des résidents fut difficile au départ (une des interventions a même dû être annulée, faute de participants), le nombre de bénéficiaires n'a fait que croître au fil du temps. Ainsi, 18 résidents ont participé à ces ateliers, avec une moyenne de 5 résidents par séance.

Le premier objectif, libérer la parole sur ces sujets vastes et complexes, a permis à plusieurs résidents de solliciter des membres de l'équipe lors d'entretiens individuels, pour leur faire part de leurs difficultés ou de leurs questionnements.

Le second objectif était d'apporter un peu de support théorique ainsi que des notions de base en anatomie et physiologie. Nous avons pu constater grâce à la mini évaluation prévue à chaque début de séance que cet objectif n'était que partiellement atteint. En effet, il n'a pas été possible de garder un même groupe de résidents d'une séance à l'autre et cela était donc particulièrement difficile pour une évaluation exhaustive. Par contre, 18 (sur 33) résidents ont participé à au moins 1 atelier, ce qui est particulièrement satisfaisant pour les professionnels et pour les résidents.

Pour l'année prochaine, il reste un atelier du cycle prévu avec Migrations santé, axé sur la prévention des risques de transmission des IST, programmé en début d'année, puis il est prévu de faire une pause étant donné le rythme assez soutenu sur ce sujet ces derniers mois, avec une réévaluation des besoins avec les résidents à la mi-2020.

Perspectives 2020 pour les ateliers santé :

Dans le cadre du programme ETP mis en place sur la structure, les perspectives 2020 sont de maintenir la programmation mensuelle des ateliers collectifs et de pouvoir évaluer les compétences acquises ou à acquérir, de chacun des participants, dans le cadre de son projet personnalisé psycho médico social.

Les ateliers déjà programmés sont les suivants :

-  Gestion des émotions (2)
-  Les petites urgences du quotidien
-  Vie affective et sexuelle (1)

- 📁 Se faire plaisir en mangeant équilibré (3)
- 📁 Je prépare ma consultation avec un professionnel de santé (1)
- 📁 Ses droits à la sécu (1)
- 📁 L'activité physique adaptée santé : bouger et se faire plaisir (hebdomadaire1)
- 📁 Parcours et chemin de vie (2)



■ **L'atelier de « Relaxation Musicale »**

Animé par Sabrina Le Corre, intervenante extérieure (praticienne en techniques de relaxation), pour l'Association Relax'A'sons.

Nombre d'ateliers	Nombre de résidents concernés
10	10

Ces ateliers de relaxation sont essentiellement axés sur le lien entre le corps et le son, par l'utilisation d'instruments harmoniques traditionnels venant des 4 coins du monde. Les divers instruments utilisés sont le didgeridoo, le bol chantant, la sansula, le tubalophone et des carillons. Ils permettent d'aborder de manière ludique et créative la conscience du corps par la perception et les sens, ainsi que le rapport aux autres et à l'environnement.

Le contenu des ateliers est proposé à la demande, en fonction des objectifs souhaités (de même que le choix des instruments).

Lors de ces séances, différentes techniques de relaxation peuvent être utilisées : visualisation, relaxation non verbale, relaxation psycho-sensorielle etc. Les choix sont faits en fonction des souhaits et des attentes des participants. Chaque séance est précédée et suivie d'un échange verbal, avec questionnaire de satisfaction. Il est proposé aux résidents, entre 2 séances, des outils permettant d'acquérir une autonomie dans la relaxation.

L'un des infirmiers du service est référent professionnel de cet atelier : des entretiens réguliers au début et à la fin de chaque semaine d'ateliers permettent de faire le lien avec le travail pluridisciplinaire mis en œuvre, et d'échanger sur ce qui s'est passé au cours des séances. Des échanges sont aussi mis en place avec la psychologue du service.

L'évaluation :

- 10 ateliers (4 séances individuelles par atelier) ont été proposés en 2019, à un rythme d'une fois tous les 2 mois : 2 en février, 2 en avril, 2 en juin, 2 en septembre et 2 en novembre, ainsi que 8 séances individuelles et une collective au centre de dialyse d'Hyères, lors du séjour en mai.
- 6 hommes et 4 femmes y ont participé.

Chaque séance est précédée et suivie d'un échange verbal, avec questionnaire de satisfaction.

L'un des infirmiers du service est référent de cet atelier : des temps d'échange réguliers au début et à la fin de chaque semaine d'ateliers permettent de faire le lien avec le travail pluridisciplinaire mis en œuvre.

Perspectives :

En 2020, nous envisageons de maintenir le même rythme d'ateliers de relaxation pour les résidents, à savoir, une fois tous les 2 mois, à raison de deux demi-journées par cycle, ce qui permet à 8 résidents de s'inscrire à chaque intervention.

A partir des retours et évaluations que nous avons recueillis par les résidents participants, cette technique de relaxation avec l'utilisation du bol chantant, semble particulièrement efficace sur la diminution des douleurs ressenties (douleurs articulaires, ainsi que pour la fistule artérioveineuse mise en place pour l'hémodialyse).

■ L'atelier activités physiques adaptées santé avec VIACti



NOMBRE DE SEANCES INDIVIDUELLES	NOMBRE DE SEANCES COLLECTIVES	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES DANS L'ANNEE	NOMBRE TOTAL DE SEANCES
12	30	17	42

Le plaisir de la pratique physique adaptée, favorise une fréquentation régulière et une progression pour chacun des participants. Les fiches de présence et de liaison entre intervenants et membres de l'équipe ACT nous permettent de connaître le travail effectué durant les séances et de pouvoir nous appuyer sur les apports, les acquisitions, les bénéfices, et les capacités mobilisables des personnes participantes pour accompagner l'autonomisation des personnes dans d'autres domaines tels que les projets professionnels, la prise en compte du prendre soin de soi dans son quotidien, ...

En 2019, nous avons souhaité diversifier les ateliers afin de rendre accessible la pratique d'APA au plus grand nombre (ex : pratique hebdomadaire d'ateliers en milieu aquatique à partir du recueil des attentes auprès des résidents en groupe d'expression)

Les objectifs généraux de cet atelier sont :

- 📁 Rompre l'isolement social
- 📁 Remettre son corps en mouvement
- 📁 Améliorer l'aisance corporelle et valoriser l'estime de soi avec une évolution construite dans la pratique au fil des séances
- 📁 Développer le plaisir à pratiquer une activité physique adaptée, se situer dans la perspective d'une évolution personnelle
- 📁 Développer et ou maintenir son autonomie en se rendant aux séances collectives par soi-même
- 📁 Prendre conscience de ses capacités et de ses limites dans l'activité physique adaptée.

Activités et moyens mis en œuvre en 2019 :

- 📁 20 ateliers aquatiques
- 📁 10 ateliers de gymnastique douce,
- 📁 1 séjour thérapeutique de 5 jours avec l'association Viacti et l'ACT

Nombre de résidents participants

- 📁 Ateliers aquatiques : 11
- 📁 Ateliers de gym douce : 6 (dont 4 qui ne participent pas à l'atelier aquatique)

Les moyens mis en œuvre :

- 📁 L'activité en milieu aquatique vise l'apprentissage de la natation, se familiariser avec le milieu aquatique et/ou pratiquer des exercices d'aquagym et de relaxation
- 📁 La gym douce, vise le réveil musculaire et articulaire, le renforcement musculaire, les étirements, l'éveil de la proprioception, de la coordination, de l'équilibre, et la relaxation.

Perspectives 2020 :

- 📁 Maintenir la promotion de l'activité physique adaptée au sein de l'ACT pour le plus grand nombre de personnes accompagnées et maintenir le module d'ETP
- 📁 Mise en place d'activités ponctuelles autour du football (demande et attente d'un groupe de résidents hommes et femmes)
- 📁 Maintien des activités gym douce et aquatique hebdomadaires (2 ateliers par semaine).

■ L'atelier alimentation



NOMBRE DE SEANCES COLLECTIVES	NOMBRE MOYENS DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES DANS L'ANNEE
3	4	9

Les thèmes abordés cette année :

- L'alimentation pour les personnes souffrant d'Insuffisance Rénale Chronique : la richesse des aliments en Potassium
- Comment manger moins salé ?
- Un atelier pratique pour apprendre de nouvelles techniques culinaires : l'atelier Pizzaiolo

Le nouveau partenariat avec l'IFPS Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon a permis de créer un atelier avec des étudiants en soins infirmiers, co-animé avec eux.

L'objectif principal de l'atelier sur le potassium semble avoir porté ses fruits, car nous n'avons eu qu'une seule hospitalisation pour hyperkaliémie depuis cet atelier (les personnes souffrant d'insuffisance rénales et n'ayant pas pu assister à l'atelier collectif ont pu en bénéficier en individuel) alors que ce motif de passage aux urgences était fréquent auparavant. Cet atelier s'inscrit dans notre programme d'Education Thérapeutique de Patient.

L'atelier sur le sel a permis aux résidents de savoir comment déceler les sels cachés et de donner un certain nombre d'informations pratiques.

Quant à l'atelier « Pizzaiolo », il a permis aux résidents de créer du lien et de revaloriser leurs compétences tout en se régaland.

Perspectives :

Pour l'année prochaine, nous prévoyons une séance de travail avec un petit groupe de résidents pour créer les futurs ateliers. Le partenariat avec La Croix Saint-Simon se poursuit et un nouvel atelier est en cours d'élaboration. Enfin, nous souhaitons pouvoir animer 2 ateliers ETP sur le thème de l'alimentation.

■ L'atelier logement (cf. savoir habiter)



NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYENS DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
5	4	21

Rappel des objectifs

Il s'agit de :

- Développer les compétences des participants en matière de « savoir-habiter », en travaillant à partir des représentations des participants et en accroissant les savoir-faire pour les préparer au mieux à gérer le futur logement (sur les plans administratif, technique, symbolique etc.)
- Comprendre et s'appropriier les dispositifs mobilisables pour le relogement et notamment le système du logement social
- Connaître les démarches à entreprendre avant d'entrer dans son logement
- Savoir préparer et gérer son budget de futur locataire
- Savoir entretenir son logement

Bilan annuel :

Les ateliers ont été programmés toutes les 4 semaines. Différents thèmes ont été abordés cette année, en lien avec le savoir-habiter :

- 📁 Le jeu KIJOULOU, essentiellement axé sur le thème de la gestion du budget
- 📁 Le système de la demande de logement social : comment cela fonctionne
- 📁 Le circuit de la demande de logement social : de la proposition à l'attribution
- 📁 Les recours DALO (amiable, contentieux et indemnitaire)
- 📁 Les différents dispositifs de sorties avec le soutien d'une équipe sociale

En amont de l'atelier, des résidents sont préconisés et orientés par leur référent social ou médical en fonction du thème de la séance. Des rappels téléphoniques sont alors effectués pour ces personnes et un compte-rendu de l'atelier est restitué en réunion d'équipe, afin que les éléments puissent être éventuellement repris en entretien individuel, par les référents et/ou par la chargée de mission logement.

Perspectives 2020 :

- 📁 Maintenir en 2020, le rythme des ateliers collectifs sur le savoir habiter toutes les 4 semaines.
- 📁 Thématiques envisagées pour 2020 - le déménagement : démarches et budget ; l'état des lieux et les réparations locatives ; l'entretien du logement ; Eco-logis .

■ L'atelier autour du papier



NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
15	3-4	7

L'atelier autour du papier est un atelier d'expression artistique à visée thérapeutique communément nommé Art-thérapie. Cet atelier a lieu une semaine sur deux à raison de 2 heures par séance. Le média principalement utilisé est le papier. Cet atelier s'inscrit dans un accompagnement à la création, à l'expression de soi (pour que le travail psychique ait lieu il est important que le participant vienne régulièrement) et de soutien psychologique dans un espace bienveillant.

Cet atelier a pour objectifs principaux de contribuer au bien-être des participants, de valoriser l'estime de soi, le lien social, la capacité à se projeter dans l'avenir.

Les témoignages et retours des participants sont toujours positifs et encouragent le maintien de cet atelier dans le cadre de nos prestations et outils d'accompagnement des résidents en ACT.

- Bien-être ressenti du fait de faire du collage : « *c'est agréable* », « *amélioration de l'humeur* »
- Plaisir du collectif : « *c'est comme une famille* », « *ça permet de nous lier* », « *échanger les idées* »
- Apports du processus créatif : « *ça me donne plein d'idées* », « *ça fait réfléchir sur soi* »
- Projection dans l'avenir, avoir des projets : « *ça me donne du courage pour faire plus pour avancer dans la vie* », « *ça me donne envie de faire de nouvelles choses* ». « *Se remémorer de bons souvenirs d'enfance* », « *avoir un autre regard, plus positif, sur mon passé* ».

Par cette activité de collage, la personne peut se projeter à travers les images choisies, assemblées en groupe, consistant à rendre palpable ce qui est à l'intérieur de soi.

Le bien-être vécu à travers le processus de création, ainsi que le fait de se retrouver en groupe semble très précieux pour les résidents participant.

Une Sortie au musée du Louvre a été organisée en octobre 2019 : visite de l'exposition « mythe et héros ». Cette exposition a permis aux résidents de découvrir à travers l'histoire antique les sculptures de l'époque.

Perspectives 2020 :

Pour répondre aux attentes des résidents, l'atelier autour du papier sera donc reconduit cette année. Nous souhaitons organiser et accompagner une sortie culturelle avec le groupe de participants et l'ouvrir aux autres résidents pour les sensibiliser et les solliciter à participer à un atelier de médiation artistique à visée thérapeutique.

2.4.4. LA CONVIVIALITE

MOMENTS DE CONVIVIALITE/ ANIMATION	NOMBRE D'INTERVENTIONS	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS
Fête de fin d'année	1	25
Petits déjeuners	13	7
Projection de films et débats	1	4
Café rencontre	6	7
Musée de l'immigration	1	5
Zoo de Vincennes	1	8
Pique-nique	1	4
Musée du Louvres	1	6

En 2019, nous avons poursuivi le partenariat avec l'association Culture du cœur et nous avons organisé un atelier loisirs et culture, coordonné et animé par un travailleur social, qui a accompagné les résidents en sorties, toujours en binôme avec un autre professionnel de l'équipe, en fonction du nombre de participants ainsi que leur autonomie dans les déplacements.

Chaque sortie organisée fut bénéfique pour les personnes accompagnées et très satisfaisante. 7 résidents ont participé à l'atelier culture et loisirs en 2019.

2.4.5 LE SEJOUR DE RESSOURCEMENT 2019

Départ en séjour pour 10 résidents du dispositif ACT pour une durée de 5 jours du 27 mai au 31 mai 2019.

Cette année, nous avons souhaité permettre aux personnes dialysées de partir aussi en séjour de ressourcement comme nous l'avons fait avec les autres résidents les années précédentes.

Aussi, nous ouvrons les inscriptions en priorité aux résidents concernés par une pathologie en lien avec l'insuffisance rénale et le contenu ainsi que la forme des ateliers proposés, seront particulièrement adaptés au rythme des temps de dialyse, temps de repos et temps libre des personnes.

Par l'organisation de ce séjour, nous souhaitons aussi renforcer la participation active des usagers à leur parcours en ACT.

Les résidents n'ayant pas pu participer à d'autres séjours de ressourcement, sont très demandeurs de pouvoir cette fois ci participer à ce projet.

Nous organisons deux temps de réunion avec les résidents et intervenants en amont du séjour, (en mars et en avril) afin de les préparer au mieux, pouvoir se projeter et participer à la construction du séjour en fonction de leurs attentes.

En mars : une séance ETP sur l'activité physique adaptée, sur le thème Bouger c'est bon pour le corps et pour la tête. Cette séance est co animée par les intervenants de Viacti (formé à l'ETP) dont le professionnel qui doit partir avec le groupe, ainsi que les membres de l'équipe ACT qui accompagnent.

En avril, nous organisons une rencontre d'information sur les conditions pratiques du séjour : du départ à l'arrivée (les rendez-vous préalables avec les référents, les bagages à prévoir, le déroulé du voyage, visite virtuelle de la villa Marguerite, les activités, les séances de dialyse, le retour...)

Objectifs du séjour :

- Rompre avec le quotidien (vacances et séjour de rupture avec le quotidien)
- Rompre l'isolement (lien social)
- Développer l'autonomie (choix des activités et participation pour prendre soin de soi)
- Développer des capacités d'auto-soin en lien avec le séjour
 - S'alimenter en respectant les contraintes alimentaires liées au régime spécifique pour chacun, en se faisant plaisir et en participant aux repas pris ensemble ;
 - Etre attentif à la qualité de son sommeil ;
 - Porter attention et améliorer la qualité de sa respiration ;
 - Améliorer la gestion de ses douleurs au quotidien (avant pendant et après la dialyse)
 - Améliorer sa capacité à se mouvoir

Moyens humains :

- 10 personnes accueillies en ACT
- 2 intervenants extérieurs
- 2 professionnels des ACT de la Fondation Maison des Champs dont 1 soignant

Le montant de la participation financière pour ce séjour, est fixé en fonction des revenus de chaque personne, (sur la base de 50 € par personne) et correspondra à des recettes en atténuations.

Fil conducteur pour le séjour :

Le séjour doit correspondre à un Espace-temps de plaisir et de joie partagé. Un temps de ressourcement où se déploie l'élan vital et l'énergie nécessaire pour s'engager dans un processus de changement.

Energie et ressourcement, à travers plusieurs types d'activités (activités physiques adaptées santé ; séances de relaxation collectives et individuelles, sur des temps dédiés, sur place à la Villa Marguerite et aussi en salle de dialyse le lundi soir et le mercredi soir).

Le centre de dialyse avec qui nous avons pu monter ce projet a souhaité édité un article après notre passage, dans son journal semestriel.

En voici un extrait :



Séjour de ressourcement à la Villa Marguerite à Giens



La Fondation Maison des Champs avait déjà organisé des séjours avec des résidents, mais les personnes souffrant d'IRT en étaient exclues. Grâce à l'AVODD nous avons pu organiser un séjour avec 10 résidents, dont 7 personnes dialysées, pour une durée de 5 jours et 4 nuits du lundi au vendredi du 27 mai au 31 mai 2019. Le lieu d'hébergement pour ces 5 jours était la maison de vacances solidaire -Villa Marguerite, à Giens, appartenant à la Fondation Cognacq-Jay.

Il aura fallu un peu de ténacité à la coordination médicale de notre association ainsi qu'à Mme Angélique Duché de l'AVODD pour que les 7 centres de dialyse des 7 patients arrivent à communiquer toutes les informations nécessaires à la prise en charge à Hyères de ces personnes particulièrement fragiles.

Nous remercions profondément toute l'équipe d'AVODD présente sur place pour leur accueil et leur ouverture.

Cette première expérience a permis d'ouvrir la réflexion sur les possibles effets positifs de telles séances pendant les dialyses. Le principal retour des résidents a été que le son des instruments s'est mêlé au son des machines et qu'une fois l'intervenante partie, ils ont eu l'impression qu'elle était encore là. Ils nous ont confié qu'ils étaient un peu angoissés par cette dialyse en lieu inconnu, et que cette approche par la relaxation les avait rassurés et leur avait permis de mieux appréhender ce moment.

Lors du séjour, les résidents ont également pu bénéficier d'ateliers d'Activité Physique Adaptée Santé (APAS), proposés par Alane Couchy (Association VIACTI). Ainsi, ils ont pu nager avec des masques pour observer les fonds marins, faire du kayak de mer, ou encore participer à des jeux collectifs.

La beauté de la région et la proximité de la mer leur ont fait beaucoup de bien. Ce dépaysement leur a permis de lâcher-prise avec le quotidien et se ressourcer profondément en profitant intensément de chaque moment du séjour.

Pendant ce séjour, des ateliers de relaxation musicale ont été proposés par Sabrina Le Corre (Association Relax'A'sons). Elle voit régulièrement les résidents des ACT en séances individuelles, dans le cadre du programme d'Éducation Thérapeutique du Patient créé par la FMDC, « Cultiver le Soin de Soi ». Il leur est proposé différentes techniques de relaxation, accompagnées d'instruments intuitifs et sensoriels (visualisation, relaxation par le toucher, massage sonore...). Les différents objectifs sont de leur proposer un temps de bien-être autour du corps, une parenthèse de calme et de ressourcement, et des outils qu'ils puissent s'approprier afin de pouvoir accéder à une autonomie dans cette pratique. Les principaux bienfaits que nous pouvons constater sont une meilleure récupération après la dialyse et une meilleure qualité du sommeil la nuit suivant la séance. Lorsque les séances ont lieu avant la dialyse, ils nous rapportent que celle-ci est moins éprouvante pour eux. Nous avons souhaité profiter de l'opportunité de ce séjour pour proposer une intervention pendant la dialyse, ce qui était une première pour l'intervenante, comme pour les résidents. Cette intervention a eu lieu pendant la première dialyse du séjour, auprès des hommes, et a consisté en une mise en relaxation guidée par la voix et par une écoute d'instruments de musique (didgeridoo, tubalophone et bols chantants).

L'accueil très chaleureux reçu à la Villa Marguerite comme à l'AVODD a grandement participé aux bienfaits de ce séjour.

2.4.6. LES GROUPES D'EXPRESSION

La participation des résidents à la vie du service et au fonctionnement de la structure est vivement encouragée et sollicitée par les professionnels de l'équipe auprès de tous les résidents accueillis.

Nombre de résidents présents en moyenne	Nombre de groupes d'expression 2019
8 participants	6

Chaque groupe d'expression est l'occasion de présenter les nouveaux résidents, d'annoncer les départs d'anciens résidents et de présenter des nouveaux salariés de l'équipe le cas échéant.

En 2019, nous avons travaillé ensemble principalement sur la relecture des documents contractuels : le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement de la structure, les fiches d'événements indésirables, le règlement de fonctionnement des groupes d'expression, le livret d'accueil, afin d'initier un travail de réflexion mutuel et de réécriture pour actualiser ces documents.

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, les réunions ont eu lieu en soirées de 17h à 19 h.

Pour affronter la baisse de participation au collectif, nous avons travaillé ensemble sur les pistes d'amélioration de la participation active des résidents aux groupes d'expression, aux groupes de travail sur le fonctionnement, à la fréquentation des ateliers collectifs, aux sorties...etc.

Notre objectif est de soutenir une dynamique de groupe afin de stimuler la créativité favorable à l'élaboration de pistes d'amélioration.

C'est ainsi que le groupe a pu prendre la décision de remettre en place les temps de petit déjeuner hebdomadaires à partir de septembre 2019. Pour améliorer la participation, nous avons besoin de coordonner nos actions entre résidents et professionnels, en fonction des attentes des personnes et de leurs ressentis.

« La participation ne vient pas naturellement », « la tendance naturelle est de rester chez soi ... ».

Afin de faciliter la dynamique, la proposition est faite par le représentant élu de faire appeler les résidents par les résidents pour les stimuler et les inciter à venir participer.

Nous avons également mis en place l'intervention du représentant à l'accueil des nouveaux résidents admis pour transmettre l'expérience du collectif et son intérêt pour chacun.

« La relation aux autres permet d'avancer et de sortir de l'isolement ».

En nous appuyant sur la convivialité, les échanges et le plaisir d'être ensemble, nous favorisons une nouvelle dynamique de groupe pour le collectif en ACT.

Au cours de ces temps de travail en commun, les résidents ont pu évoquer leurs besoins d'être entendus, besoin de voir et de partager avec les autres résidents.

« Parler et se rencontrer pour dédramatiser les histoires individuelles »

Nous sommes particulièrement attentifs et vigilants pour maintenir cette dynamique qui nous permet de progresser avec les personnes accueillies, pour adapter au mieux notre mode d'accompagnement et les réponses apportées aux besoins des résidents.

La participation au groupe d'expression est vivement encouragée auprès de tous les résidents accueillis. Co animé par les représentants des résidents élus, un membre de l'équipe à tour de rôle, et la cheffe de service.

2.4.7. LES PARTENARIATS

Participation à la recherche collaborative sur l'étude des besoins en santé des résidents poly pathologiques hébergés en ACT.

En 2019, nous avons poursuivi notre travail de recherche en collaboration avec la FSH et le LEPS de Paris 13. Cette étude a pour objectif de caractériser les besoins éducatifs en santé des résidents vivant en appartements de coordination thérapeutique (ACT) et concernés par plusieurs problèmes de santé.

Le groupe de co chercheurs est constitué avec des chercheurs du laboratoire de Paris 13 (LEPS), des professionnels œuvrant en A.C.T. et des résidents accompagnés par diverses structures.

En 2019, nous avons participé à ce travail de recherche en tant que co chercheurs (1 chef de service ACT 94 et 1 résident des A.C.T. 75). Nous avons participé à la suite des interviews des structures tirées au sort et réparties dans toute la France, initiés en 2018, et nous avons travaillé également sur l'analyse des données.

Une première présentation de cette étude a été présentée au colloque de la SETE à Toulouse en avril, (cf. poster en annexe) puis au colloque de la FSH à Besançon au mois de juin, centrée sur les apports de la recherche collaborative.

Les apports de la recherche ont été identifiés par chacun des co-chercheurs tels que l'acquisition de nouvelles compétences, l'enrichissement humain, l'évolution de la posture professionnelle, la complémentarité entre co chercheur, sur mes pratiques professionnelles

Par exemple : « Modification de façon consciente de ma façon d'accompagner des équipes au développement de projet. Ex: mise en place d'emblée d'un temps de travail sur les valeurs, s'accorder sur le vocabulaire et prendre le temps de s'approprier les concepts, et utilisation d'outils collaboratifs, donner des articles à lire aux équipes... »

Les résultats seront présentés lors du colloque de la Fédération Santé Habitat en juin 2020 à Epinal, puis le compte rendu final sera mis en ligne sur le site de la Fédération.

- Participation aux commissions SIAO insertion 94 : afin de contribuer à l'orientation des dossiers traités en apportant notre expertise du secteur médico-social à la commission, et de pouvoir valoriser les dossiers de demande d'orientation émanant d'un A.C.T. vers un autre type de structure (CHRS, maison relais, résidence sociale...).
- Participation aux groupes de travail prévention santé avec le CMS d'Ivry,

- Participation aux groupes de travail « logement citoyenneté » du PTSM, ainsi qu'aux séances plénières
- Nous travaillons également en étroitesse avec la Confédération Générale du Logement sur les recours indemnitaires DALO.

Perspectives 2020 :

Poursuivre et amplifier le travail partenarial, pour faciliter et sécuriser les relais et le relogement après l'ACT (services AVDL, SAMSAH; service passerelle d'Ivry..)

Poursuivre et développer notre projet d'ACT à domicile en partenariat avec le CMS d'Ivry sur seine et l'ARS du Val de Marne.

3. L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Les missions de la psychologue sont les suivantes :

-  L'accompagnement psychologique des résidents, par la réalisation d'entretiens
-  Un travail de soutien, de lien et d'élaboration auprès des professionnels.

L'activité de la psychologue implique par ailleurs une démarche de formation, d'information et de recherche.

	ACT 94
Nombre de résidents rencontrés	29
Nombre total d'entretiens	100
Visites à domicile	1
Visites à l'hôpital	0

■ Les entretiens auprès des résidents

-  **Les entretiens de préadmission** : lorsqu'une place est vacante, des candidats à l'admission sont sélectionnés sur dossier, puis reçus en entretien afin d'évaluer si leurs projet, situation et attentes sont en adéquation avec ce que l'institution peut leur proposer. La psychologue est susceptible d'intervenir dans ce processus, sur sollicitation de l'équipe, lorsque cette dernière souhaite affiner son analyse.
-  **Un entretien d'accueil** avec la psychologue est réalisé après l'admission et la signature du contrat de séjour. Cette rencontre a lieu au cours du premier trimestre suivant l'arrivée du résident.
-  **Lors du renouvellement du Projet Personnalisé** (tous les neuf mois), des entretiens sont programmés. Leur fonction varie selon la situation : écoute, soutien, appréciation de l'inscription du résident dans son projet personnalisé, évaluation des besoins d'accompagnement psychologique.
-  **D'autres entretiens** peuvent être réalisés si les résidents en sont d'accord. Ils se déroulent au bureau, à domicile ou à l'hôpital. Les rencontres peuvent être ponctuelles ou régulières, consister en un travail de soutien ou donner lieu à un suivi psychothérapeutique. Ces entretiens peuvent également conduire à une orientation vers des partenaires extérieurs (CMP, associations spécialisées, psychiatres), lorsque la demande du résident le permet.

■ Le travail de soutien, de lien et d'élaboration auprès des professionnels

La mission du psychologue est de garantir le respect de la personne dans sa dimension psychique. Cela implique une démarche d'échange, de soutien, de mise en lien et d'éclairage clinique auprès des professionnels. Ce travail est effectué sur des temps formels (réunions) et informels selon les disponibilités et les besoins de chacun. Il peut prendre différentes formes en raison de la grande diversité et de la complexité des situations.

4. L'ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE

■ Les sorties 2019

	A.C.T. 94
Relogement parc social	7
Relogement habitat adapté (maison relais)	1
Relogement logement temporaire (résidence sociale)	0
Autre établissement médico-social	0
Etablissement de santé	0
Rupture à l'initiative du résident	0
Décès	1
<i>Total sorties 2019</i>	9

L'orientation après l'ACT est un des objectifs de travail abordé dans le projet personnalisé de chaque résident. Même si l'orientation vers un logement autonome du parc social n'est pas l'unique solution de sortie de l'ACT, elle correspond aux attentes de la plupart de nos résidents. Ainsi 89% des résidents ayant quitté le dispositif au cours de l'année 2019 ont été relogés dans un logement social. En 2019, le nombre de sorties du dispositif s'élève au total à 9.

Le projet de sortie se travaille tout au long du séjour en ACT et est l'un des objectifs principaux de chaque projet personnalisé médico-psycho-social des résidents.

Afin de préparer la sortie, des ateliers collectifs et individuels sont proposés, ainsi que des rencontres en binôme avec la coordination sociale, ce qui permet d'ajuster au mieux le projet de chaque résident. Pour une grande partie des résidents, le logement social apparaît souvent comme une solution adaptée. En 2019, la majorité des sorties de l'année concerne en effet des relogements dans le parc social, en logement autonome avec bail direct, dans le Val de Marne et dans toute l'Île de France (93, 92, et 75).

Cette année, des orientations ont eu lieu vers des résidences sociales, mais aucune n'aura aboutie, faute de place.

■ Le partenariat

Nous maintenons les relations avec la plateforme du SIAO du Val de Marne.

Nous avons participé à deux commissions du SIAO 94, afin de contribuer à l'orientation des dossiers traités en apportant notre expertise de secteur médico-social à la commission, et de pouvoir valoriser les dossiers de demande d'orientation émanant d'un ACT vers un autre type de structure (CHRS, maison relais, résidence sociale...).

Le partenariat associatif se fait également au sein du collectif PILS, au cours des réunions trimestrielles des référents auxquelles participe la chargée de mission logement.

De plus, les comités de veille DALO 75 et 94 favorisent les échanges entre les associations concernées par le relogement sur chaque département, en se réunissant tous les trimestres, développant une réelle dynamique associative, et assurant une veille juridique des politiques du logement.

Nous travaillons en lien direct avec un avocat pour les recours indemnitaires DALO.

Perspectives 2020 :

- 🏠 Amplifier le travail partenarial, pour faciliter et sécuriser la fin de prise en charge
- 🏠 Création de partenariats avec des bailleurs et des gestionnaires de résidences sociales/maisons relais pour obtenir des places en direct pour les résidents stabilisés sur le plan de la santé.

5. FAIRE FACE AUX DIFFICULTES ADMINISTRATIVES

Cette année, nous avons souhaité mettre en avant quelques exemples de démarches administratives qui entravent le bon suivi des dossiers et par conséquent le parcours des résidents accueillis.

En effet, aujourd'hui, les personnes admises en ACT ont bien souvent un parcours de vie chaotique avant leur admission, qui freine leurs démarches pendant leur séjour en ACT et insécurise leur futur après la sortie des ACT...

Nous constatons des répercussions sur la durée de traitement des démarches qui s'allongent et se complexifient pour les personnes qui sont accueillies dans nos services.

Voici quelques situations complexes pour illustrer le rapport 2019 :

- Pour une personne en 2019, l'obtention d'un duplicata de notification MDPH 94 aura pris 523 jours ! Depuis le 02/05/2018, plusieurs demandes de changement d'adresse ont été adressées par mail aux services de la MDPH 94 (le 02/05/18, le 26/03/19, le 03/04/2019, le 26/06/2019, le 22/07/2019, le 12/08/2019).

Après plus de 18 mois, le changement d'adresse a été pris en compte, enfin, le 07/10/2019 !

- Pour les demandes de titre de séjour dans le Val de Marne et particulièrement à la sous-préfecture de l'Hay les Roses, l'obtention d'un rendez-vous aura demandé de patienter 96 jours d'affilée, sur la période de juillet à octobre 2019 !

Depuis le 17/07/2019 des « Connexions » multiples (plus de vingt fois) sur le site de la sous-préfecture ont été réalisées pour tenter de prendre rendez-vous en ligne.

Plusieurs mails ont été envoyés à la préfecture pour avoir des informations sur les jours d'ouverture des créneaux de rdv.

Des appels téléphoniques nous ont renvoyés vers un message enregistré, disant ne plus prendre les appels pour les démarches "étrangers" !

Puis, enfin, le 21/10/2019, trois créneaux de rendez-vous sont disponibles pour les demandes de titre de séjour pour soins à la sous-préfecture de l'Hay les roses.

Les résidents qui avaient besoin de renouveler leur titre, sont donc restés trois mois cette année, sans titre ni récépissé, sans aucun rendez-vous préfecture pour pouvoir prouver aux autorités qu'une démarche est en cours, et de plus, en rupture de ressources.

- Pour une autre personne en 2019, nous avons effectué une demande d'aide sociale pour l'aide au financement des heures d'auxiliaire de vie dans le Val de Marne. Nous avons déposé le dossier le 24/04/2019, puis envoyé par mail les justificatifs complémentaires réclamés par le service. En retour, les droits sont accordés du 01/06/2019 au 16/06/2019 car la validité du titre de séjour se terminait à cette date. L'envoi du nouveau titre de séjour n'a pas permis de prolonger les droits : il était nécessaire de renouveler la demande !

Lorsque la santé de la personne se dégrade et qu'elle perd en autonomie, les besoins d'aide à domicile sont en général immédiats et urgents. La durée de 4 mois (2 fois 2 mois) pour traiter le dossier ne répond en rien aux besoins de la personne évalués par nos professionnels.

La réponse du département nous laisse perplexes quant à la fluidité des parcours et à la sécurisation des personnes en perte d'autonomie à domicile !

- Pour régulariser des dettes de trop perçu d'I.J.SS de la CPAM 94 pour une personne hébergée, nous avons entamé des démarches en février 2018, avec mail et appels à la CPAM :

Demande de rendez-vous CPAM, envoi d'un courrier en AR à la CPAM 3 fois et envoi courrier en AR à la commission de recours amiable de la CPAM. Puis, nouvel appel CPAM, mise en lien avec le service de recouvrement des créances de la CPAM, échanges téléphoniques, saisine du médiateur CPAM par courrier le 26/03/ 2019, mail au médiateur 12/08/2019 et 19/09/2019 et appels X3 au service de recouvrement des créances (interlocuteur M. Bonheur). Aujourd'hui nous sommes toujours en attente d'une réponse du médiateur.

A ce jour, la personne est sortie des ACT et relogée dans le parc social. Nous ne la suivons plus. Nous regrettons pour cette personne de ne pas avoir pu régulariser sa situation avant son relogement, afin de la soulager de difficultés budgétaires qui auraient dû se régler bien plus rapidement.

Pour nos services ACT, toutes ces difficultés génèrent trop souvent des ruptures de ressources des personnes accueillies, donc un surcoût du budget annuel des aides financières (sous forme d'espèces pour l'aide au transport et au téléphone et sous forme de tickets service). Ces aides directes permettent de pallier aux ruptures de droits.

6. LES DEMANDES D'ADMISSION 2019 - LE GUICHET 75-94

Depuis 2017, 4 services ACT d'Ile-de-France et l'ARS 75 se mobilisent pour offrir un accès simplifié au dispositif d'Appartements de Coordination Thérapeutique en mutualisant leurs demandes d'admissions.

Le service ACT « maison Marie Louise » de l'association REGAIN Paris : 33 places

Le service ACT « la Berlugane » de la Fondation Cognacq-Jay : 13 places

Les services ACT 75 de la Fondation Maison des Champs : 32 places

Les services ACT 94 de la Fondation Maison des Champs : 33 places

Le service ACT de l'association BASILIADE désigné porteur du projet GU 75-94 : 18 places ACT

NOS OBJECTIFS

-  Simplification des démarches : dossier d'admission unique pour 4 associations
 - Pour les personnes demandeurs d'ACT
 - Pour les partenaires (« services adresseurs »)
-  Equité du traitement des dossiers de demandes d'admission
-  Objectivité et cohérence des réponses aux demandes d'admission
-  Proposer un observatoire (évaluer l'offre et la demande en Ile-de-France, typologie des profils et des problématiques)
-  Gain de temps pour les gestionnaires d'ACT participant au GU 75-94 (réception et traitements de plus de 500 demandes chacun)

NOS PRINCIPES

-  Le respect de l'inconditionnalité de l'accueil en ACT
-  Apporter des réponses personnalisées et des préconisations si besoin aux prescripteurs

LA GENESE DE CETTE EXPERIMENTATION

-  Des valeurs communes et partagées
-  4 associations ayant l'habitude de travailler ensemble et de mutualiser sur différents projets,
 - Notamment à travers le collectif Alliance (6 associations)
 - Une juriste spécialisée dans le droit des étrangers mutualisée
-  La volonté de nous adapter au nombre croissant de demandes

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Article D312-154 du code de l'action sociale et des familles :

« Les appartements de coordination thérapeutique prévus au 9° du I de l'article L. 312-1 fonctionnent sans interruption et hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, à garantir l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion. »

Inscription dans le PRS 2018-2022 :

Axe de transformation n° 1 du Cadre d'Orientation Stratégique (COS).

Schéma Régional de Santé focus « Offre destinée aux personnes en situation de grande précarité » parie sur les structures de soins résidentiels.

Axe 3 du PRAPS « Inscrire les personnes dans un parcours de santé » :

-  « Renforcer et poursuivre le développement de l'offre existante en ACT, LHSS et LAM en améliorant la structuration territoriale et en répondant mieux aux évolutions des besoins (pathologies chroniques sévères, évolutives, fin de vie, etc.) »

- 📁 « Mieux anticiper les difficultés des patients à rester dans un parcours de santé »
- 📁 « Favoriser la fluidité du parcours de vie et de soins des personnes en situation de précarité et vulnérabilité sociale et/ou psychologiques en organisant les coopérations entre les différents secteurs d'intervention (hôpital, médecine de ville, médico-social, social) » ;
- 📁 « Améliorer les sorties du dispositif médico-social dédié aux personnes confrontées à des difficultés spécifiques vers les autres dispositifs sociaux, médico-sociaux ou le logement par un accompagnement adapté ».

■ Etat des lieux ACT à Paris et dans le Val de Marne

Paris

- 📁 12 services ACT autorisés à Paris
- 📁 321 places installées en 2019 à Paris

Val de Marne

- 📁 2 services ACT autorisés (Groupe SOS et FMDC)
- 📁 73 places installées en 2019 dans le Val de Marne

Cette mobilisation permet d'offrir un accès simplifié à :

- 📁 96 places sur Paris soit 35% des places parisiennes
- 📁 33 places dans le Val de Marne soit 43% des places du Val de Marne.

■ METHODOLOGIE DE L'EXPERIMENTATION

- 📁 Echanges informels ARS / ACT (printemps 2017)
- 📁 Retour de l'expérience du 93 (automne 2017)
- 📁 Lancement des travaux (janvier 2018)
- 📁 BASILIADE est désignée pour être le porteur du projet GU 75
- 📁 Création des outils (janvier à décembre 2018)
- 📁 Ouverture au 1^{er} janvier 2019
- 📁 Evaluation trimestrielle en 2019
- 📁 Proposition à d'autres ACT de Paris et du Val de Marne en 2020

6.1. LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ADMISSION 2019

■ Les étapes du traitement des demandes d'admissions

1. Réception et enregistrement administratif des dossiers, avec recherche de doublons
2. Traitement social
3. Traitement médical
4. Commission d'admission pour les dossiers refusés
5. Réponse aux prescripteurs

■ Nos critères de refus à l'admissibilité

Critères sociaux :

- 📁 Revenus supérieurs à 1 200€ par mois pour une personne seule
- 📁 Demande relevant uniquement d'un hébergement
- 📁 Demande prématurée, mais étudiée si OQTF en cours ou AME non ouverte

Critères médicaux :

- 📁 Absence de pathologie chronique
- 📁 Absence de besoin de coordination médicale
- 📁 Prise en charge médicale trop lourde
- 📁 Pathologie psychiatrique isolée
- 📁 Pathologie chronique accompagnée d'une comorbidité psychiatrique non stabilisée
- 📁 Addiction active isolée
- 📁 Troubles cognitifs sévères

■ Du temps de travail dédié

- 📁 Un assistant administratif, salarié du GU75-94 à 0,8 ETP
- 📁 Des vacations médicales assurés par des médecins coordinateurs ACT, financé par le GU 75-94
- 📁 Du temps social assuré par les équipes des établissements

■ La procédure de d'admission

L'assistant administratif assure la réception de la demande :



Vérification 1

- Doublon?
- Relance ou première demande?
- Complément d'information?



Vérification 2

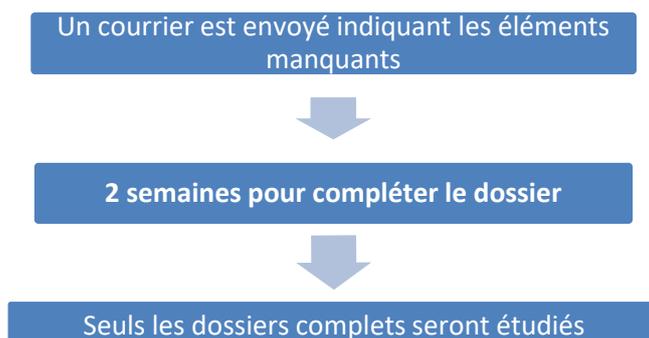
- Le dossier est-il complet?
- Dossier social type, accompagné de sa note sociale étayée
- Dossier médical type, accompagné du dernier compte-rendu d'hospitalisation
- Disponible www.sante-habitat.org



Enregistrement

- Un numéro unique à retenir par toutes les parties prenantes: **2020/00X**
- La création de deux pochettes dédiées à l'étude des dossiers: l'une sociale, l'autre médicale

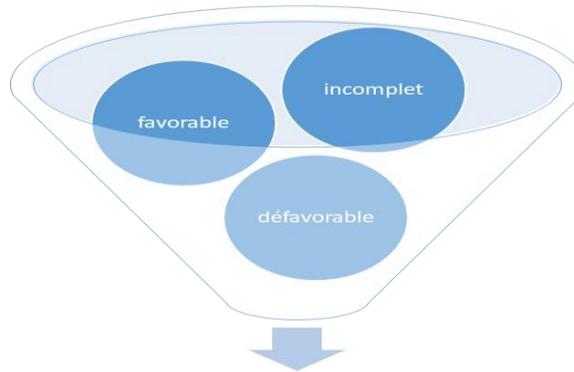
En cas de pièces manquantes :



L'étude des dossiers :

- **Une lecture médicale** par un médecin coordinateur d'une des associations
- **Une lecture sociale** par un membre de la coordination sociale d'une des associations

Chaque lecteur professionnel note un avis :

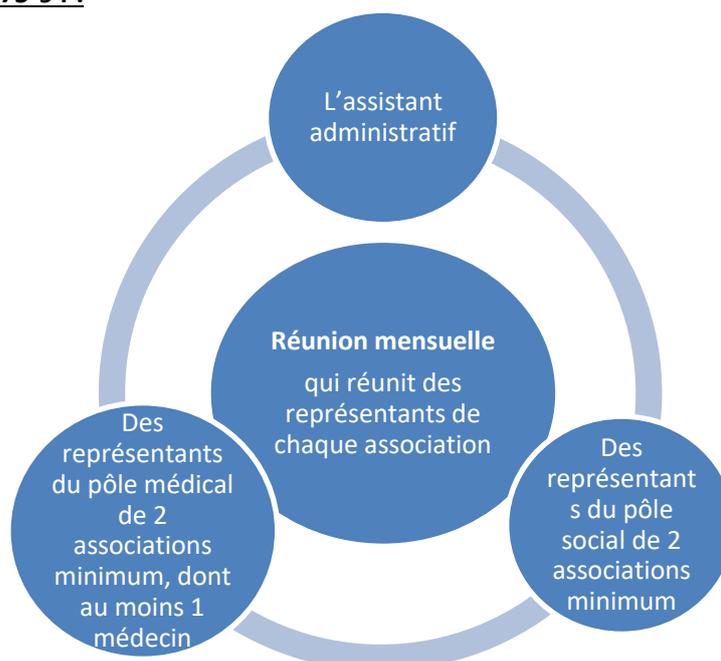


Plusieurs scénarii

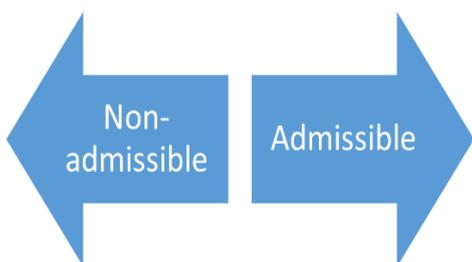
**Le croisement entre:
l'avis social et l'avis médical**



La commission du GU75-94 :



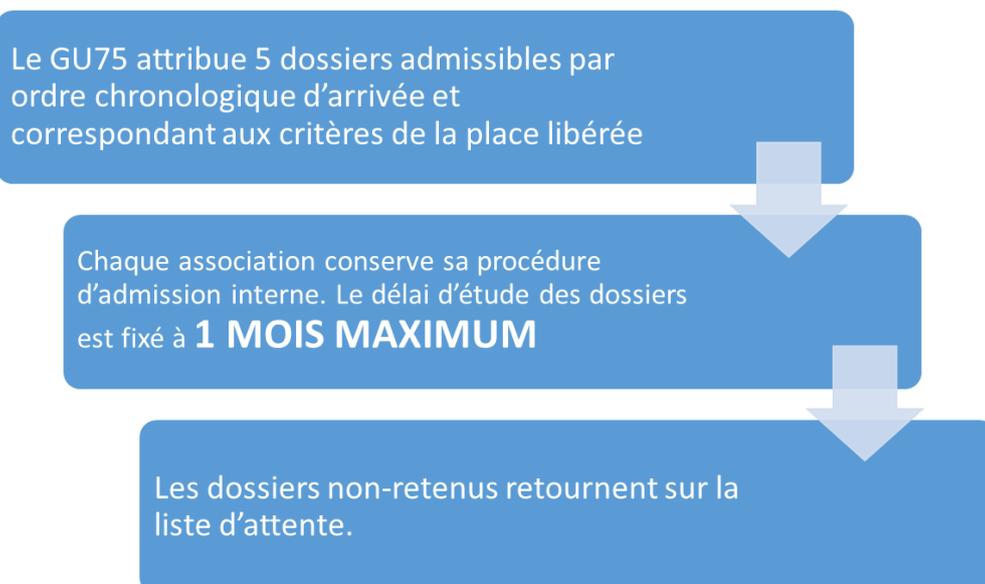
Au terme des échanges, le dossier est:



Nos engagements:



Quand une place se libère :



L'actualisation du dossier



6.2. LES DEMANDES D'ADMISSIONS EN 2019

En 2019, le GU 75-94 a reçu 802 dossiers de demandes d'admission.

Hommes	Femmes	transgenre
431	370	1

Les services orienteurs :

Services sociaux hospitaliers	Associations d'aide aux malades	Autres associations	Services sociaux	Autre
639	89	55	18	1

Type de logement demandé :

Logement individuel ou semi-collectif	Logement individuel	Semi-collectif et collectif	Semi collectif	collectif	Tous types	NR
379	197	24	28	9	101	64

Domiciliation des personnes demandeurs :

Départements	Nombre de demandeurs
75	328
77	16
78	32
91	30
92	42
93	69
94	75
95	45
Hors Ile-de-France	17
Non renseigné	148
TOTAL	802

Pathologies ayant motivées les demandes :

	Hommes	Femmes	Transgenres	Mineurs	Total
VIH	132	152	1		285
Hépatite B	6	2			8
Hépatite C	5	1			6
Cancer	71	85			156
Diabète	21	16			37

Insuffisance rénale chronique	36	13			49
Maladie cardio-vasculaire	20	6			26
Troubles neurocognitifs (ex : séquelles d'AVC...)	9	6			15
Maladie neurologique dégénérative	4	6			10
Pathologie pulmonaire chronique	8	4			12
Maladie psychiatriques	25	11			36
Toxicomanie ou traitement de substitution aux opiacées	9	1			10
Drepanocytose	12	27			39
Cirrhose, insuffisance hépatique	4	2			6
Maladies digestives, du tube digestif,	16	5			21
Maladies auto-immunes	3	6			9
Maladies hématologiques	21	16			37
Maladies dermatologiques	1				1
Maladies génétiques, maladies orphelines, maladies rares	6	6			12
Autre	22	5			27
TOTAL (hors non renseigné)	431	370	1	0	802
Ne sait pas / non renseigné					0

Poly-pathologie et addiction :

candidatures avec poly-pathologies	candidatures avec addiction
640	118

L'ÉVALUATION DES DEMANDES D'ADMISSION :

Dossiers admissibles	Dossiers refusés	Dossiers incomplets
456	263	83

11 commissions organisées

Perspectives 2020

 Intégration au Guichet unique 75-94 au 1^{er} janvier 2020 de 3 services ACT :

- L'ACT Charonne-Oppelia : 24 places
- L'ACT Cordia : 44 places
- L'ACT Fondation Diaconesses de Reuilly : 17 places

▪ Les axes d'amélioration :

- Réflexion sur la fluidité du parcours pour l'étude des dossiers, l'admissibilité et l'admission dans les structures
- Réflexion sur la sécurisation des données
 - Informatisation des dossiers de demandes d'admission
 - Plateforme d'admission en ligne

 Maintenir la réflexion sur l'articulation entre l'expérimentation du GU75 et le projet d'un guichet régional

 Réflexion sur la mission d'observatoire souhaitée par le GU75

7. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ETP 2019

Intitulé du programme : Cultiver le soin de soi en appartement de coordination thérapeutique pour des personnes malades chroniques.

Ce programme s'inscrit dans nos pratiques et vient renforcer nos modalités d'accompagnement des personnes.

Ainsi, il permet aux résidents de s'approprier de nouvelles compétences tout en favorisant le processus de changement de comportement pour développer des attitudes favorables à la préservation de la santé et à l'amélioration de la qualité de vie au quotidien avec la maladie. Il permet aussi une mobilisation des personnes accompagnées sur leurs parcours de vie.

En outre, ce programme a vocation à formaliser des pratiques existantes au sein de nos services, à valoriser la réflexion entamée depuis plusieurs années sur l'accompagnement des personnes et reconnaître la mise en œuvre d'actions innovantes.

Pour les équipes, il s'agit également de développer de nouvelles compétences et méthodes de travail avec des publics malades et précaires pour améliorer la qualité de l'offre proposée.

La mise en place formelle de l'Education Thérapeutique du Patient permet enfin de conforter la cohésion des équipes dans un cadre pluridisciplinaire.

Les chiffres 2019

Nombre de séances collectives réalisées	24
Nombre de séances individuelles (dont bilans éducatifs partagés) réalisées	113
Nombre moyen de patients par séance collective réalisée	5
Nombre de patients différents ayant bénéficié en 2019 d'au moins une séance d'ETP	29
Nombre de patients ayant bénéficié d'un programme personnalisé complet	29
Nombre d'aidants intégrés dans le programme en 2019 (1 aidant/patient)	1
Nombre de patients ayant bénéficié d'un programme personnalisé d'ETP complet pour lesquels la synthèse de l'évaluation de compétences acquises a été adressée au médecin traitant ou au médecin spécialiste référent	0
Nombre de réunions de l'équipe pour la mise en œuvre ETP	94

L'activité d'ETP s'est particulièrement amplifiée cette année par le nombre de BEP et de séances réalisées (80 personnes concernées).

Appropriation du programme par l'ensemble de l'équipe et intégration des actions ETP au cœur de nos pratiques professionnelles.

Professionalisation des intervenants extérieurs : formation aux 40 heures des intervenants APAS et co construction de déroulés de séance ETP sur le thème de la gestion du stress, gestion de la douleur et relaxation.

Intégration des séances "parcours et chemin de vie", réalisées avec le pôle ressource île de France, dans notre programme.

Les perspectives 2020 :

- Formation à l'ETP de 40h pour 4 nouveaux professionnels du service
- Transmission des bilans de parcours ETP aux médecins traitants des résidents ayant participé au programme cultiver le soin de soi ;
- Continuer à développer la formalisation des séances individuelles ;
- En partenariat avec le service des ressources humaines de la Fondation, intégrer des interventions rémunérées de patients ressources ou pairs aidants.

8. LA DEMARCHE QUALITE EN 2019 DES SERVICES ACT 94 ET 75

Les actions réalisées en 2019 dans le cadre de la démarche qualité :

- Réalisation d'un focus groupe résidents pour l'évaluation interne
- Finalisation du Rapport d'évaluation interne
- Diffusion du plan des actions correctives aux équipes de professionnels et aux résidents

Les perspectives 2020 :

- Organiser les groupes de travail pour la mise en œuvre des actions correctives
- Réajustement du Projet de service
- Finalisation et diffusion du nouveau Livret d'accueil
- Actualisation du règlement de fonctionnement des 2 services.